

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 227

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Mise à disposition provisoire et à titre gratuit au bénéfice du Département, par la commune de Miramas, de locaux dans l'ancienne gendarmerie de Miramas, située avenue du 8 mai 1945

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches - Direction des Etudes de la
Programmation et des Acquisitions
1.25.55**

PRESENTATION

Par délibération des 19 décembre 2014 et 17 juillet 2015, la Commission Permanente a validé l'acquisition de locaux dans un immeuble à construire à Miramas, Bd Jacques Minet, en vue d'y reloger les services de la MDS de Miramas installés actuellement dans des locaux exigus et vétustes, sur le site de La Rousse. S'agissant d'un immeuble à construire, un délai de 20 mois sera nécessaire préalablement à la livraison des futures surfaces départementales.

Aussi, compte tenu des difficultés croissantes rencontrées par les équipes dans leurs locaux actuels tant en termes d'environnement que d'espace, il a été envisagé de reloger à titre provisoire une partie des services sur un autre site.

Ayant eu connaissance de ces problèmes, la commune de Miramas a proposé de mettre à la disposition du Département à titre provisoire et gratuit, une partie des locaux actuellement vacants de l'ancienne Gendarmerie de Miramas. Cette solution permettrait de répondre à l'attente des agents.

L'objet du présent rapport est l'examen de cette mise à disposition.

PROPOSITION

Les locaux qui pourraient être mis à disposition du Département se situent avenue du 8 mai 1945 à Miramas. Ils disposent d'un espace extérieur et fermé permettant le stationnement. Seul le rez-de-chaussée du bâtiment à usage de bureaux d'une surface de 260 m² environ serait mis à la disposition du Département. Ces locaux en bon état ne nécessiteraient que peu d'aménagements pour assurer un bon fonctionnement des services du Département, à savoir : installation d'une alarme, d'une badgeuse, d'une ligne ASL et d'un serveur.

Les postes de travail au nombre de 8, seraient mutualisés pour être utilisables par 16 agents de la MDS. Sur le site de la Rousse, ne seraient conservés que les consultations et les permanences (l'accueil du public).

L'occupation de ces locaux serait consentie par la commune à titre gratuit à l'exception des charges de fonctionnement, pour une durée au minimum de 20 mois à compter du 1^{er} août 2016 et avec possibilité de reconduction trimestrielle dans l'éventualité d'un retard dans la nouvelle construction.

Dans l'hypothèse où vous accueilleriez favorablement ce projet, il est proposé d'approuver cette mise à disposition à titre gratuit à l'exception des charges de fonctionnement et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

La commune de Miramas délibérera dans ce sens.

INCIDENCE FINANCIERE

Le montant des charges non connu à ce jour sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 011, fonction 0202, article 614, programme 10265 du budget départemental.

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Monsieur le Délégué, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL